

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 25 AOÛT 2016 À LA MAIRIE (DOMAINE GARTH), VILLE DE LORRAINE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Siège no 1 - M. Jean Comtois, conseiller
Siège no 2 - M^{me} Kathleen Otis, conseillère
Siège no 6 - M. Jean Gagnon, conseiller

ÉTAIENT ABSENTES :

Siège no 3 - M^{me} Isabelle Lacasse, conseillère
Siège no 4 - M^{me} Chantal Lehoux, conseillère
Siège no 5 - M^{me} Martine Guilbault, conseillère

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE:

Me Sylvie Trahan, greffière

Formant quorum de ce conseil sous la présidence de madame la mairesse, Lynn Dionne.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte, il est 8 h 40.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-08-170 Adoption de l'ordre du jour

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Kathleen Otis
APPUYÉ par le conseiller : Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3. ADJUDICATION DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE – Aménagement de la cuisine communautaire du Centre culturel Laurent G. Belley – 4, boulevard de Montbéliard

2016-08-171 ATTENDU QUE le 22 juillet 2016, Ville de Lorraine procédait à une demande de soumissions publiques concernant l'aménagement de la cuisine communautaire du Centre culturel Laurent G. Belley situé au 4, boulevard de Montbéliard ;

ATTENDU QUE sept (7) compagnies ont déposé leur soumission à la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions :

Soumissionnaire	Prix soumissionné (taxes incluses)
Les entreprises Constructo	110 923,28 \$
Entreprise Ricbo inc.	124 615,65 \$
Ardec Construction inc.	125 092,80 \$
Rénovacoeur Rénovation inc.	131 313,00 \$
Parfait Électrique inc. FASRS Proconstruction	136 705,28 \$
Groupe NCN Cardinal inc.	139 924,57 \$
Roland Grenier Construction Ltée	144 079,77 \$

ATTENDU QUE suite à l'étude et l'analyse de ces soumissions par le directeur du Service du développement durable par intérim, Monsieur Louis Tremblay, et Monsieur Menaud Lapointe, architecte conseil, celles-ci ont été jugées conformes aux conditions de soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie « Les entreprises Constructo », au montant total de 110 923,28 \$ taxes incluses, est la plus basse soumission conforme reçue;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le directeur du Service du développement durable par intérim et Monsieur Menaud Lapointe, architecte conseil dans le présent dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Jean Gagnon

APPUYÉ par la conseillère : Kathleen Otis

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si réitéré au long;

D'ADJUGER le contrat relatif à l'aménagement de la cuisine communautaire du Centre culturel Laurent G. Belley situé au 4, boulevard de Montbéliard, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie « Les entreprises Constructo » pour la somme de 110 923,28 \$ taxes incluses;

QUE le contenu du cahier des charges, de la soumission et des documents afférents constituent le contrat entre la ville et « Les entreprises Constructo »;

QUE sur réception de la présente résolution, le contrat devient complet sans autre formalité ou avis;

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement des travaux sur présentation des pièces justificatives jusqu'à concurrence d'une somme de 110 923,28 \$ taxes incluses et à imputer les sommes nécessaires à même le surplus affecté.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2016-63.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions du public.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-08-172 *L'ordre du jour étant épuisé,*

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Kathleen Otis

APPUYÉ par le conseiller : Jean Comtois

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée.

Il est 8 h 46.

LYNN DIONNE, MAIRESSE

SYLVIE TRAHAN, GREFFIÈRE